



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services
administratifs et financiers

DÉPLOIEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DANS LES SERVICES DU PREMIER MINISTRE

DSAF



COSUI du 10 décembre 2024

**PARTAGEONS
NOS VALEURS**

- SENS DU SERVICE
- ADAPTABILITÉ
- EXEMPLARITÉ
- COLLECTIF



Effectifs des services du Premier ministre

- 4 133 agents au 31 décembre 2023
- 38 % des agents sont fonctionnaires
- 34 % d'agents contractuels en CDI
- 174 apprentis
- La moyenne d'âge est de 43 ans
- Les femmes représentent 46 %
- 66 % Des agents sont de catégorie A
- 15 % Des agents sont de catégorie B
- 15 % Des agents sont de catégorie C
- 25 % de taux de rotation

Les étapes des accords ministériels

- Signature d'un accord de méthode ministériel le 14/09/22, intégrant les modalités d'organisation de la négociation, dont l'élargissement du périmètre aux entités rattachées au budget du Premier ministre* et la création d'une instance de négociation commune*.

- Dans le cadre de la commission paritaire de pilotage et de suivi commune (CPPS) :
 - Signature à l'unanimité de l'accord ministériel relatif à la prévoyance en juin 2024 (dont 3 options additionnelles)
 - Sélection du prestataire en charge du contrat collectif Prévoyance : 30/09/2024

10/12/2024 *avec les établissements et les autorités indépendantes rattachés budgétairement au Premier ministre : DDD, CNIL, HATVP, ARCOM, etc.

Présentation de la gouvernance

- Tenue de CPPS depuis 2022 (formation, négociation, pilotage, suivi)
- Tenue de comités stratégiques employeurs
- Tenue de comités de pilotage entre la direction DSAF et l'équipe projet
- Déclinaison des informations auprès des correspondants RH de proximité des employeurs

Le prestataire sélectionné pour la prévoyance

Le groupement DIOT-SIACI/ALLIANZ



Le gestionnaire



+ de 10 000 entreprises et + de 100 000 fonctionnaires
gérées par Vivinter



Organisme assureur



> Allianz, première marque d'assurance mondiale

L'offre prévoyance

➤ Garanties

	COMPLEMENTAIRE AIM (AIM : Accord Inter-Ministériel)	OPTION 1 (sous déduction de la complémentaire AIM)	OPTION 2 (sous déduction de la complémentaire AIM)	OPTION 3 (sous déduction de la complémentaire AIM)
Incapacité de travail	CLM	CMO / CLD	CMO / CLM / CLD	CMO / CLM / CLD
Inaptitude à servir	PT : 100% (TIB + PRIMES) DT : 80% (TIB + PRIMES)	DT : 80% (TIB + PRIMES)	PT : 100% (TIB + PRIMES) DT : 90% (TIB + PRIMES)	PT : 100% (TIB + PRIMES) DT : 100% (TIB + PRIMES)
Décès (toutes causes)	100% du TIB	X	150% du TIB	200% du TIB + 50% du TIB par enfant à charge
IPA (toutes causes)	--	X	150% du TIB	200% du TIB + 50% du TIB par enfant à charge
Décès - rente éducation	5% du PMSS - 18 ans 15% du PMSS 18 - 26 ans si études	X X	7.5% du PMSS - 18 ans 20% du PMSS 18 - 26 ans si études	10% du PMSS - 18 ans 25% du PMSS 18 - 26 ans si études
Décès - rente éducation - double effet	Rente éducation x2 si 2 parents agents FPE	X	Rente éducation x2	Rente éducation x2
Rente survie enfant handicapé	15% PMSS (taux incapacité permanente 50%)	X	20% PMSS (taux incapacité permanente 50%)	25% PMSS (taux incapacité permanente 50%)
Invalidité permanente	CAT1 (<60%) - 50% de la rémunération CAT2 et CAT3 - 80% de la rémunération + majoration 40% pour tierce personne	CAT1 (<60%) - 50% de la rémunération CAT2 et CAT3 - 80% de la rémunération + majoration 40% pour tierce personne	CAT1 (<60%) - 60% de la rémunération CAT2 et CAT3 - 90% de la rémunération + majoration 40% pour tierce personne	CAT1 (<60%) - 60% de la rémunération CAT2 et CAT3 - 90% de la rémunération + majoration 40% pour tierce personne

Spécificités :

- Couverture des primes
- Couverture de la retraite pour invalidité des titulaires

L'offre prévoyance

Tarifs TTC 2025 proposés en % de la rémunération

Tarifs globaux	Garantie dispositif accord Interministériel	Option additionnelle 1	Option additionnelle 2	Option additionnelle 3
Moins de 25 ans	1.04%	0.36%	0.92%	1.23%
De 25 à 30 ans	1.15%	0.41%	1.02%	1.37%
De 30 à 35 ans	1.28%	0.45%	1.13%	1.52%
De 35 à 40 ans	1.42%	0.50%	1.26%	1.69%
De 40 à 45 ans	1.58%	0.56%	1.40%	1.88%
De 45 à 50 ans	1.82%	0.64%	1.61%	2.16%
De 45 à 50 ans	2.00%	0.70%	1.77%	2.38%
De 55 à 60 ans	2.40%	0.84%	2.12%	2.86%
Plus de 60 ans	2.40%	0.84%	2.12%	2.86%

L'offre prévoyance

→ Coûts mensuels (après participation de l'employeur de 7 €)

Rémunération brute		1 500 €		
	Socle IM	Socle IM + Option 1	Socle IM + Option 2	Socle IM + Option 3
25 ans	10.25 €	16.40 €	25.55 €	30.80 €
35 ans	14.30 €	21.80 €	33.20 €	39.65 €
45 ans	20.30 €	29.90 €	44.45 €	52.70 €
55 ans	29.00 €	41.60 €	60.80 €	71.90 €

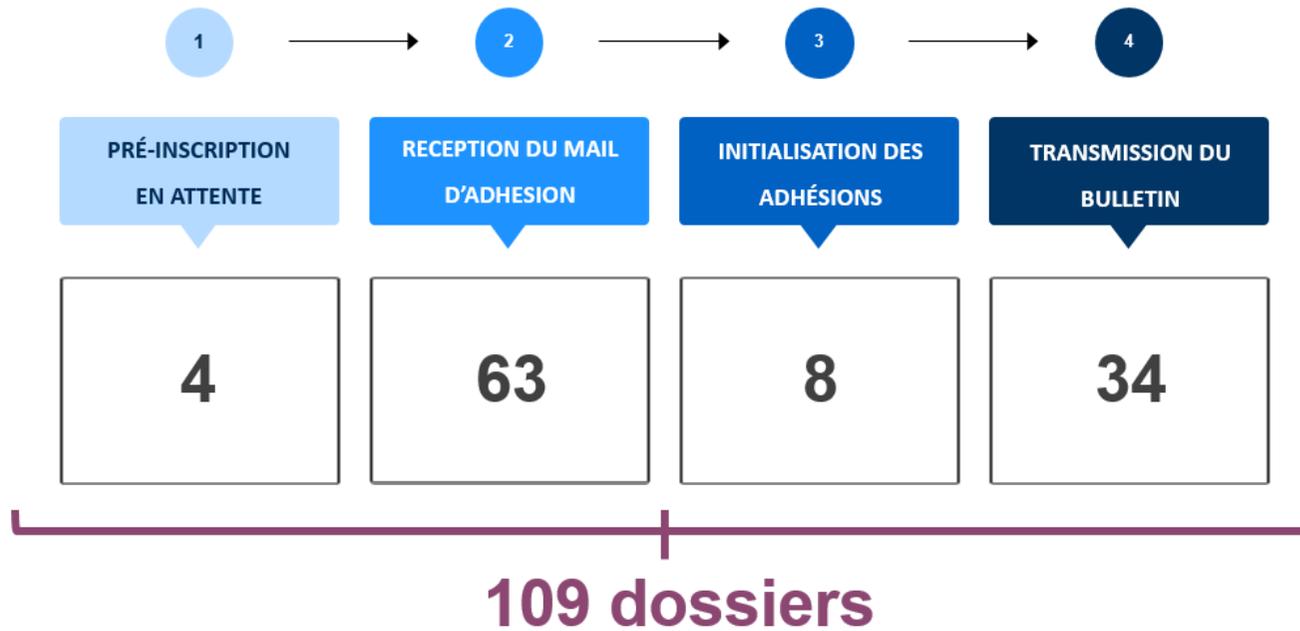
Rémunération brute		2 500 €		
	Socle IM	Socle IM + Option 1	Socle IM + Option 2	Socle IM + Option 3
25 ans	21.75 €	32.00 €	47.25 €	56.00 €
35 ans	28.50 €	41.00 €	60.00 €	70.75 €
45 ans	38.50 €	54.50 €	78.75 €	92.50 €
55 ans	53.00 €	74.00 €	106.00 €	124.50 €

Rémunération brute		3 500 €		
	Socle IM	Socle IM + Option 1	Socle IM + Option 2	Socle IM + Option 3
25 ans	33.25 €	47.60 €	68.95 €	81.20 €
35 ans	42.70 €	60.20 €	86.80 €	101.85 €
45 ans	56.70 €	79.10 €	113.05 €	132.30 €
55 ans	77.00 €	106.40 €	151.20 €	177.10 €

Rémunération brute		4 500 €		
	Socle IM	Socle IM + Option 1	Socle IM + Option 2	Socle IM + Option 3
25 ans	44.75 €	63.20 €	90.65 €	106.40 €
35 ans	56.90 €	79.40 €	113.60 €	132.95 €
45 ans	74.90 €	103.70 €	147.35 €	172.10 €
55 ans	101.00 €	138.80 €	196.40 €	229.70 €

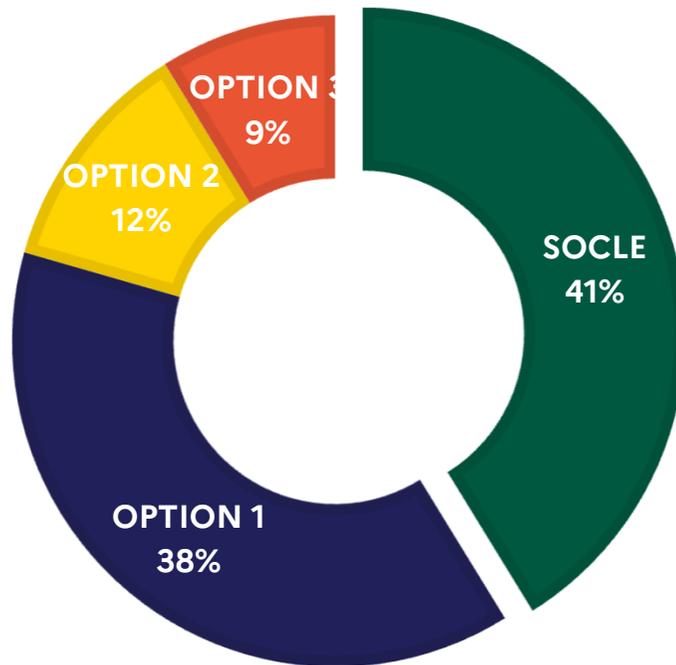
Le volet prévoyance : adhésion

Statistiques - Etat d'avancement des dossiers dans le parcours d'affiliation [29.11]



Le volet prévoyance : adhésion

Statistiques - Bulletins d'affiliation soumis selon niveau de couverture choisi et âge de l'agent [29.11]



Niveau de couverture	Age moyen	Age mini	Age max
SOCLE	47	33	61
OPTION 1	48	36	60
OPTION 2	45	40	50
OPTION 3	56	50	63
Total général	48	33	63

Le dispositif d'accompagnement

- Des temps de rencontre

Conférences d'information	Permanences physique du prestataire (rdvs individuels). Plus de 200 agents rencontrés.	Livret d'information
---------------------------	--	----------------------

- L'information par voie dématérialisée

Site interne dédié	Simulateur destiné à estimer le coût de la cotisation de chaque agent	Plateforme téléphonique	Page d'information intranet - Maignon Info services
--------------------	---	-------------------------	---

- Un dispositif spécifique destiné aux agents éloignés de l'emploi

Agents en position de MAD sortante, CLM, congé proche aidant, etc. (article 2.II décret) : ⇒ Courrier d'information ⇒ Processus 100% hors ligne pour les agents éloignés du numérique

Merci pour votre attention